

Compte Financier Unique 2025

du Budget Principal de la Commune de Vergèze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-999 du 7 août 2015, modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

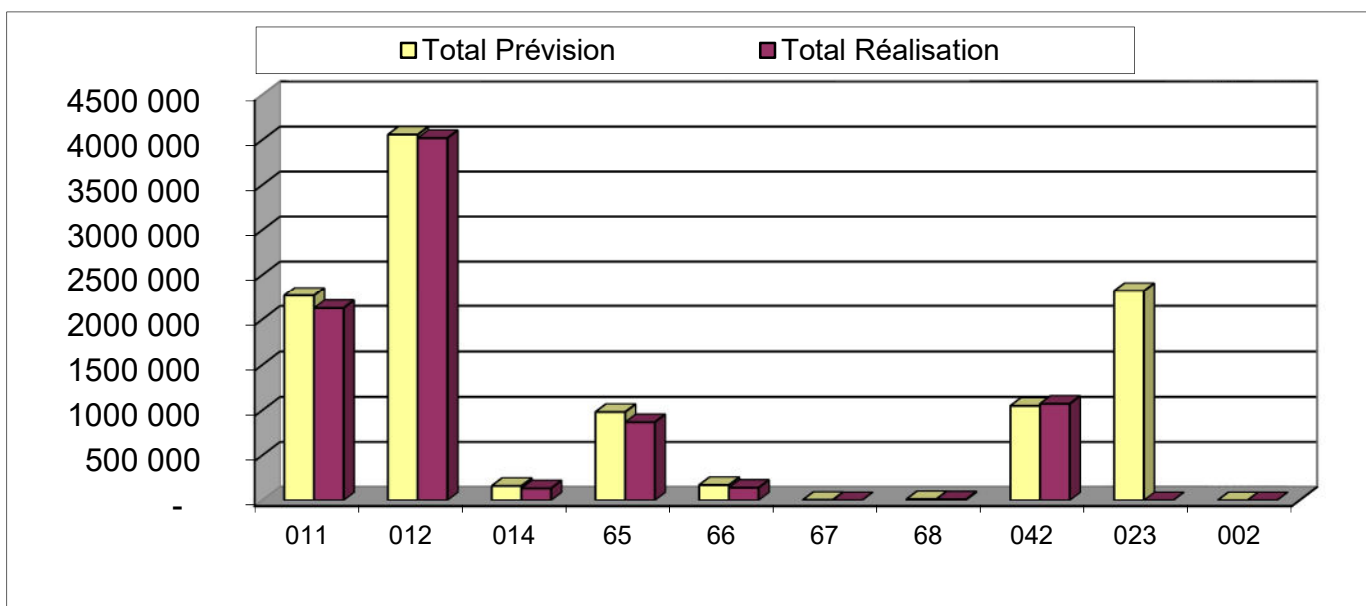
Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous retracent l'exécution du budget de l'année 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
011	Charges à Caractère Général	2 266 153	2 125 835
012	Charges de Personnel	4 059 500	4 021 239
014	Atténuation de Produits	160 000	133 096
65	Autres Charges Gestion Courante	981 913	868 706
66	Rbt Intérêt de la Dette	170 000	140 185
67	Charges exceptionnelle	4 000	-
68	Dotations Amortissements	13 482	10 443
042	Opération d'ordre S/S	1 050 000	1 073 167
023	Virement à la section d'inv.	2 320 239	-
002	Déficit Reporté	-	-
Total Dépenses de fonctionnement		11 025 287	8 372 669



011 – Charges à caractère général

Budget total 2025 = 2 266 153,24 €

CFU 2025 = 2 125 834,56€

2025 Taux de crédits consommés : environ 94%

Avec une Variation de CA 2024 à CA 2025 de **10.68 %**

Malgré un reflux de l'inflation évalué à 1.2% sur un an en décembre 2025, les prix de l'énergie et des services restent élevés. En effet, Cette évolution résulte principalement de facteurs exogènes sur lesquels la commune ne dispose que de marges de manœuvre limitées : la forte augmentation du coût de l'électricité (+32.29%), représentant à elle seule plus de 100 000 € supplémentaires sur le budget de fonctionnement, l'augmentation des assurances (+40%) ainsi que l'augmentation des contrats de maintenance (+50%).

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, les dépenses liées au parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances ,
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & élémentaire, environnement – voirie - espaces verts - propreté

La commune a pu malgré toutes ces augmentations organiser des festivités et une saison culturelle de qualité qui renforce le lien avec la population autour d'évènements divers.

*

012 – Charges de Personnel

BP 2025 = 4 059 500,00 €

CFU 2025 = 4 021 238,52€

Les crédits ouverts au BP 2025 ont été consommés à hauteur de 99 %

Avec une Variation de CA 2024 à CA 2025 de **7.41 %**

Rappel des dépenses prises en charge et des décisions nouvelles en matière de personnel sur l'année 2025 :

- ✕ la rémunération du personnel en place,
- ✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis à la retraite en 2024 et la prise en compte des départs annoncés pour 2025,
- ✕ un poste supplémentaire au service Espaces-verts/cadre de vie,
- ✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie,
- ✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation, etc.) ;
- ✕ l'organisation de nouvelles élections ou référendum en 2025 est possible (heures supplémentaires des agents)
- ✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :
 - Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points : il était prévu une forte hausse lors de la 1ère présentation du projet de loi de finance 2025, cette hausse a été validée par décret en janvier 2025 (12 points en 4 années).
- ✕ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :
 - La commune a amélioré le pouvoir d'achat des agents dans le cadre du dialogue social concrétisé en novembre 2024 par la revalorisation du régime indemnitaire à savoir :
 - l'augmentation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE mensuelle),
 - l'augmentation du complément indemnitaire annuel (CIA) basé sur une grille d'évaluation de 5 critères, à compter du 1^{er} janvier 2025.

014 – Atténuations de produits

BP2025 = 160 000,00€

CFU 2025 = 133 096,00€

Ce chapitre retrace les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses après avoir été en constante augmentation jusqu'en 2022 connaissent un recul depuis deux ans.

Ce chapitre retrace également le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui a diminué chaque année depuis 2013 du fait de l'application des prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'est traduite depuis 2017 par un prélèvement d'un montant de 46 310 €.

65 – Autres charges de gestion courantes

BP 2025 = 981 913,36€

CFU 2025 = 868 705,56€

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjointes...

~~Volet des subventions~~ : Pour 2025, une enveloppe de 147 442 € a été attribuée aux associations

- subventions vie associative	42 650 €
- subventions sportives	102 150 €
- subventions exceptionnelles	1 142 €
- subventions catastrophes naturelles	1 500 €

~~CCAS~~ : la subvention de la commune s'est élevée à 111 000 €

~~Smeg30~~ : la participation au fonctionnement du syndicat a été versée pour un montant de 11 164.79 €

~~SDIS~~ : la contribution de la collectivité a été portée à 328 075.89€ soit +1.3% par rapport à l'année précédente.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts)

BP 2025 = 170 000,00€

CFU 2025 = 140 184,96€

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

L'annuité 2025 se décompose ainsi : 151 231,85€ d'intérêts + 711 569,02€ de capital soit un total de 862 800.87 €. La part d'ICNE étant de -11 046.89€

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2026
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	553 537,21
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	214 615,40
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	1 837 643,42
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	689 512,84
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	715 384,60
				total	4 010 693,47

Au 31/12/2025, la dette de la Commune est composée des 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler :

67 – Charges exceptionnelles :

BP 2025 = 4 000,00€ - CFU 2025 = 0,00€

Le chapitre a toujours été alimenté par précaution pour répondre aux évènements exceptionnels.

68 – dotations aux provisions et dépréciations

BP 2025 = 13 481,54 € - CFU 2025 = 10 442,80€

Ce sont les provisions pour créances irrécouvrées 2024 pour ANV (admission en non-valeur)

042 – Opérations d'ordre :

BP2025 = 1 050 000,00€-

CFU 2025 = 1 073 166,69€

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

✕ Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 1 239 923.00€**

023 – virement à la section d'investissement :

BP2025 = 2 320 238,93€-

CFU 2025 = NEANT

Au Budget Primitif

le **chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement »**, en recettes d'investissement

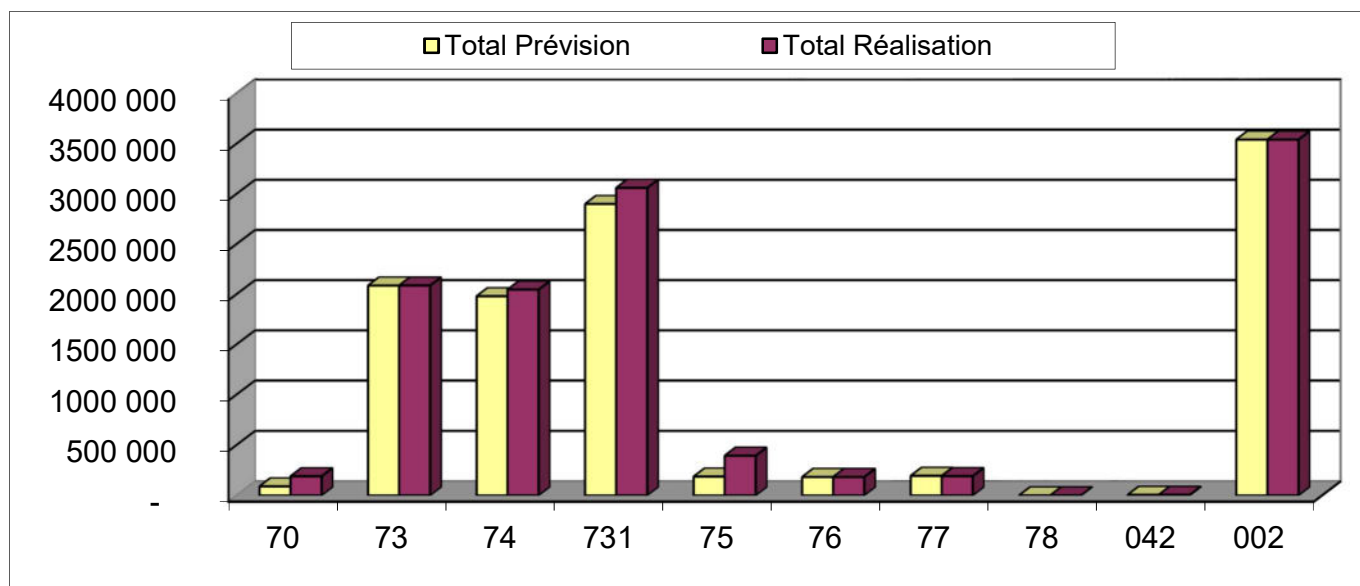
et le **chapitre 023, « virement à la section d'investissement »**, en dépenses de fonctionnement,

de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »).

Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année - Au compte financier le réalisé est Nul.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
013	Atténuation de charges	45 000	57 785
70	Produit des Services des Dom.	90 600	190 673
73	Impôts et taxes	2 086 362	2 086 579
74	Dotations et Participations	1 980 000	2 046 373
731	Fiscalité locale	2 899 000	3 059 473
75	Autres Produits Gestion	187 000	394 076
76	Produits Financiers	183 644	183 644
77	Produits Exceptionnels	194 923	192 079
78	Reprise sur provision	1 139	1 139
042	Opération d'ordre S/S	6 582	6 582
002	Excédent Reporté	3 540 960	3 540 960
Total Recettes de Fonctionnement		11 215 210	11 759 363

**013 – Atténuations de charges**

BP2024 = 45 000,00€ -

CFU 2025 = 57 784,96€

- Remboursement de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune.
- Encaissement des participations du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire.
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent).

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses BP2025 = 90 600,00€ - CFU 2025 = 190 673,28€

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- tarifs pour locations des salles, prêts de matériel,
- les courses camarguaises..., dons des sponsors pour la fête votive ...
- adhésion à la bibliothèque, études surveillées
- tarifs pour les concessions, caveaux, columbariums ...

- stationnement payant
- RODP

73 – 731 - Impôts et taxes

BP 2025 = 4 985 362,00€ - CFU 2025 = 5 146 051,93€

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

- Les produits de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti).
Les produits de la fiscalité 2025 se sont élevés à 2 387 745,00€.
- L'attribution de compensation reversée par la CCRVV (Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle) pour 2 021 361,96 € - Montant constant depuis 2013.
- La surtaxe sur les eaux minérales pour un montant de 185 356,00€ prévision 200 000€
Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze, qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008. La surtaxe était stabilisée à 1,5M€ mais La mise en production de forages à Uchaud et la baisse de la consommation en fin d'année 2022 a accentué la baisse de la surtaxe. En 2025 ce versement prend fin avec la fermeture des forages de Vergèze en juillet.

Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

Budget total 2025 = 1 980 000,00€ - CFU 2025 = 2 046 372,99€

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes ci-dessous :

Dotation de Solidarité Rurale, les allocations compensatrices de l'Etat sur les exonérations (taxe d'habitation, taxes professionnelles), le FCTVA sur le fonctionnement, la dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la MFS (Maison France Service) ...

75 – Produits de gestion courante

BP2025 = 187 000,00€ -

CFU 2025 = 394 075,85€

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, services, et un petit nombre de logements loués à des agents ou des professeurs des écoles.

Le produit global est d'environ 107 000 €/an.

la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine, les remboursements de sinistres.....

Ce chapitre a enregistré également la recette liée à la convention de compensation de fin de versement de surtaxe minérale conclue avec NESTLE WATERS d'un montant de 200 000 €, destinée au financement de dépenses courantes liées à la politique culturelle et sociale.

76 – Produits financiers

BP2025 = 183 644 € -

CFU 2025 = 183 643,90 €

Le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques est encaissé sur ce chapitre pour un montant de 183 644 €. Ce montant sera versé chaque année jusqu'à extinction de la dette correspondante.

77– Produits exceptionnels

BP2025 = 5 000,00 € -

CFU 2025 = 192 078,96 €

Divers produits exceptionnels.

A noter que depuis 2024 désormais les remboursements de sinistres sont effectués au chapitre 75

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 194 923.00 €**

78 – Reprise sur provisions et dépréciation

BP 2025 = 1138.61€

CFU 2025 = 1138.61€

Ce sont les reprises sur provisions créances irrécouvrées 2023 pour ANV (admission en non-valeur)

042 – Opérations d’ordre : BP2025 = 6 582,12 € - CFU 2025 = 6 582,12€
 Ecritures d’ordre enregistrant les amortissements des subventions d’investissement perçues.
 Ce chapitre est abondé par une DM technique lors de certaines opérations de cessions
 - **Montant du budget après DM technique : 6 582.12 €**

002 – Reprise de l’excédent de l’année n-1 pour un montant de 3 540 960,34€

*

DEPENSES D’INVESTISSEMENT

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Reversement Dotation	35 000	4 034
13	Rbt. de Subventions	-	-
16	Rbt. Emprunts (Capital)	720 000	711 569
001	Résultat reporté	-	-
040	Ordre S/S	6 582	6 582
041	Ordre patrimonial	70 000	-
Total Opérations Financières		831 582	722 185
Opérations d’équipement			
20	Immo. Incorporelles	101 326	44 997
204	Subventions d’équipement	-	-
21	Immo Corporelles	1 279 592	1 083 117
23	Travaux en Cours	4 349 944	1 606 816
Total Equipement		5 730 862	2 734 930
Total Dépenses d'Investissement		6 562 444	3 457 115

10 Dotation: BP2025 = 35 000,00€ - CFU 2025 = 4 033,59€
 Par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d’aménagement liés à la Zone d’activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette de la commune BP2025 = 720 000,00€ - CFU 2025 = 711 569,02€
 Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d’emprunt.

20 /204/ 21 / 23 travaux... BP total 2025 = 5 730 861.66 € - CFU 2025 = 2 734 930.18 €

Immobilisations incorporelles, corporelles, et immobilisation en cours

↳ les restes à réaliser pour un total de **1 111 832.57€**

Les travaux de la place de la République engagés en 2024 non encore payés 917 538.29 €
 La fin des travaux des lacs notamment le lot n°2 sur la partie VRD pour 27 530.66 € et 14 037.72 € de voirie sont également inscrits.
 La maîtrise d’œuvre pour la démolition et la construction des nouveaux vestiaires au stade d’honneur pour un montant de 79 344.00 €, lancée en 2024 est également reportée sur 2025.
 Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2025 : 73 381.90€

↳ Le programme d'investissement 2025

les TRAVAUX VOIRIE

- Démarrage 1ere tranche des travaux du pluvial lotissement grande terre €
- Parking payant à la base de loisirs des lacs
- travaux chemin de Boissières
- Travaux rue du Rhony

SOBRIETE ENERGETIQUE

- le relamping du stade d'honneur
- le travail de relamping de l'éclairage public

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- Démarrage 1ere tranche des travaux des vestiaires du stade d'honneur démolition et reconstruction
- Des petits équipements

CIMETIERE

- travaux de démolition des monuments funéraires

ECOLES

- fin du programme d'installation de climatisation de l'école élémentaire sur la partie de l'ancien collège
- mobilier scolaire

TRAVAUX SUR LES BATIMENTS notamment au cottage pour le remplacement de la toiture.

MATERIEL notamment une machine à peinture pour la voirie, des équipements pour les services du centre technique municipal et les agents d'entretiens, ainsi que du matériel de bureaux.

MATERIEL DE TRANSPORT

- Une balayeuse adaptée à la nouvelle place de la république

45411– Travaux effectués d'office :

BP 2025 = 0 € - CFU 2025 = 0€

Travaux relevant d'un péril imminent

040-041– Opérations d'ordre :

BP 2025 = 76 582.12 € - CFU 2025 = 6 582.12 €

Ecritures sur le patrimoine :

- Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.
- Ecritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public
- certaines écritures de cession

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 6 582.12 €**

*

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Dotations	991 000	978 163
021	Virement Section de Fonct.	2 320 239	-
001	Résultat reporté	860 105	860 105
27	Autres Immo. Financières	5 334	5 333
024	Produit des cession	190 000	-
040	Ordre S/S	1 050 000	1 073 167
041	Ordre patrimonial	70 000	-
Total Opérations Financières		5 486 678	2 916 767
Opérations d'Equipement			
	13 Subvention d'investissement	1 075 766	1 364 661
	16 Emprunt	-	-
Total Equipement		1 075 766	1 364 661
Total Recettes d'Investissement		6 562 444	4 281 428

Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers BP2025 = 350 000,00 € - CFU 2025 337 162,61 €

à savoir :

Le FCTVA, retour de TVA sur les travaux réalisés en n-2 pour un montant de 314 647,90 €.

Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

Sur ce chapitre, la commune perçoit également le produit des taxes d'aménagement.

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : BP2025 = 641 000.00€ - CFU 2025 = 641 000.00 €

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement en investissement.

13 – Subventions BP2025 = 1 075 766,11 € - CFU 2025 = 1 364 660,61 €

Les subventions inscrites au budget concernaient l'aménagement de la base de loisir, la construction du skate parc, et notamment le versement d'une subvention pour les travaux de la place de la république de 800 000€

040 – 041 – Opérations d'ordre : BP2025 = 1 120 000.00 € - CFU 2025 = 1 073 166,69 €

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

✕ les écritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public

✕ les écritures de cession pour la sécurisation des digues à l'euro symbolique

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 1 309 923.00 €**

45412– Travaux effectués d'office : BP 2025 = 0 € - CFU 2025 = 0 €

Travaux relevant d'un péril imminent

021 – virement à la section d’investissement : BP2025 = 2 320 238,93 € - CFU 2025 = NEANT
(voir le paragraphe en dépenses de fonctionnement sur le 023)

024 – produits de cession : BP2025 = 190 000,00 € CA 2025 = NEANT

Ce chapitre est diminué par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 77 €**

Les crédits pour les cessions doivent être ouverts au 024, mais les écritures réelles ne sont pas passées sur ce chapitre.

21 - 23 – immobilisations BP2025 = 0 € CFU 2025 = 0 €

27 - Divers BP2025 = 5 334 € CFU 2025 = 5 333,33 €

Reprise du résultat excédentaire de l’année n-1 pour un montant total de..... 860 104,74 €

*

Rappel des Excédents de clôture de l’année 2025

Résultat excédentaire de la section d’investissement de l’année 2025, soit 824 313,07 €

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l’année 2025, soit 3 386 693,85 €